

OBJET

CONSEIL MUNICIPAL  
- Constitution de la  
Commission des finances.

==

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
20/05/20

Date d'affichage :  
26/05/20

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers  
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 MAI 2020 à 15h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Xavier BERTRAND, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLERLOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, Mme Agnès POTEL, Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Philippe VIGNON, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe CARMELLE, Mme Najla BEHRI, M. Louis SAPHORES, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Cindy JANKOWIAK, M. Antoine MACAIGNE, M. Assiba BEAUFRERE, M. Lionel JOSSE, M. Luz GARCIA IDALGO, M. Julien ALEXANDRE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Sont excusés représentés :

M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Julien CALON représenté(e) par Mme Anne-Sophie DUJANCOURT

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Avant de soumettre les affaires municipales à l'examen du conseil en séance publique, il est d'usage de confier l'étude des dossiers ayant un impact budgétaire à la Commission des Finances.

Conformément à l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil municipal de déterminer la composition de cette commission, dont Mme le Maire est Président de droit.

Cette commission se composerait également de 15 conseillers municipaux, élus au scrutin secret, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante.

L'élection des membres a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Les candidatures reçues sont :

Liste : Frédérique MACAREZ Avec Vous pour Saint-Quentin

- M. Freddy GRZEWICZAK
- Mme Marie-Laurence MAÎTRE
- M. Thomas DUDEBOUT
- Mme Françoise JACOB
- M. Alexis GRANDIN
- Mme Sylvie ROBERT
- M. Michel MAGNIEZ
- Mme Béatrice BERTEAUX
- M. Frédéric ALLIOT
- Mme Monique BRY
- M. Karim SAÏDI
- Mme Mélanie MASSOT
- Mme Sandrine DIDIER
- M. Vincent SAVELLI
- Mme Assiba BEAUFRERE

Liste présentée par Mme DUJANCOURT

- Mme Anne-Sophie DUJANCOURT
- M. Julien CALON
- M. Olivier TOURNAY
- M. Aurélien JAN

**Déroulement du vote**  
**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis :	43
A déduire : bulletins blancs ou nuls :	2
	-
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	41

Ont obtenu :

- Liste Frédérique MACAREZ Avec Vous pour Saint-Quentin : 37 voix
- Liste menée par Madame DUJANCOURT : 4 voix

Le Conseil Municipal,

Après avoir voté à scrutin secret conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Elit :

- M. Freddy GRZEZICZAK
- Mme Marie-Laurence MAÎTRE
- M. Thomas DUDEBOUT
- Mme Françoise JACOB
- M. Alexis GRANDIN
- Mme Sylvie ROBERT
- M. Michel MAGNIEZ
- Mme Béatrice BERTEAUX
- M. Frédéric ALLIOT
- Mme Monique BRY
- M. Karim SAÏDI
- Mme Mélanie MASSOT
- Mme Sandrine DIDIER
- M. Vincent SAVELLI
- Mme Anne-Sophie DUJANCOURT

en tant que membres de la Commission des Finances.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20200525-49474-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/20

Publication : 26/05/20

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation